

Une **S**anction **A**ministrative **C**ommunale, qu'est-ce que c'est ?

Les sanctions administratives communales permettent à la commune de sanctionner directement les comportements «inciviques» ayant un impact négatif sur la qualité de vie des habitants de la ville. Cette sanction est applicable à Ath dès 16 ans et peut entraîner une prestation citoyenne ou, en dernier recours, une amende administrative.

J'ai **16 ANS OU PLUS** et je commets une

INFRACTION

constatée par un fonctionnaire de police

PROCÈS VERBAL

envoyé au Fonctionnaire Sanctionneur

CONVOCAION DES PARENTS

Rencontre entre le Fonctionnaire Sanctionneur, les parents et le jeune pour trouver un accord

Accord

Refus/Echec

DOSSIER
CLASSÉ

MÉDIATION

entre l'auteur et la victime pour

- réparer le dommage
- indemniser le dommage
- apaiser le conflit

DOSSIER
CLASSÉ

Accord

Refus/Echec

PRESTATION CITOYENNE

au profit de la collectivité
max. 15h

DOSSIER
CLASSÉ

Effectuée

Refus/Echec

AMENDE ADMINISTRATIVE

de 50 à 175 €

DOSSIER
CLASSÉ

Payée

**BROCHURE CRÉÉE EN
PARTENARIAT AVEC**



SERVICE JEUNESSE COMMUNAL

(A PARTIR DE 3 ANS)

SQUARE DES LOCOMOTIVES 1A - 7800 ATH

068/26.47.90

AJI@ATH.BE

WWW.ATH.BE



AIDE EN MILIEU OUVERT

(POUR LES 0-18 ANS)

RUE DES FRÈRES DESCAMPS 54 - 7800 ATH

068/84.35.05

SERVICEAMOSA@GMAIL.COM

f AMOSA ASBL



CENTRE D'INFORMATION DES JEUNES

(POUR LES 12-26 ANS)

RUE SAINT-MARTIN 8 - 7800 ATH

068/26.99.70 - 0499/21.50.90

ATH@INFORJEUNES.BE

WWW.INFORJEUNESATH.BE

f INFOR JEUNES ATH

**A ATH
AS-TU TOUS LES
DROITS ?
TESTE-TOI !**

JE SUIS TRANQUILLEMENT COUCHÉ(E) DANS L'HERBE À
L'ESPLANADE ET J'AI ENVIE D'ÉCOUTER DE LA MUSIQUE :

1

Je sors mon enceinte et
j'allume ma musique à
moins de 70 décibels
(= une TV allumée)

2

Je mets mes
écouteurs

3

Je sors mon enceinte
et j'allume ma
musique à plus de 70
décibels

POUR PROMENER MON ROTTWEILER, JE DOIS :

1

Avoir 18 ans et
le tenir en laisse

2

Le tenir en laisse et
lui mettre une
muselière

3

Avoir 18 ans, le tenir
en laisse et lui mettre
une muselière

JE ME PRÉPARE À FÊTER LA FIN DES EXAMENS,
JE POURRAI :

1

Emprunter un
caddie et vomir
dans la rue

2

Boire plus de 2
bières et danser
dans les cafés

3

Acheter de l'alcool
et le consommer
entre amis à
l'Esplanade

ON EST VENDREDI SOIR, 2H20 DU MATIN, JE PEUX :

1

Rester dans le café
tant que le
propriétaire me
l'autorise, mais
sans consommer

2

Quitter le café,
mais fumer une
dernière cigarette
devant avec mes
potes

3

Aucun des 2

RÉPONSES : 1. 3, 2, 3, 2, 3, 2, 3

VÉRIFIE TES CONNAISSANCES À L'INTÉRIEUR ! →

INFRACTIONS PUNISSABLES

DÈS **16** ANS À **ATH**

DÉCHETS ET ABANDONS



ABANDONNER SON CADDIE EN DEHORS DES GRANDES SURFACES

URINER ET DÉFÉQUER

CRACHER

VOMIR



SUR LA VOIE PUBLIQUE

DÉGRADATIONS ET VIOLENCES

DÉGRADATIONS



DE LA VOIE PUBLIQUE

GRAFFITIS



SUR BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS

INSULTES



- DANS DES LIEUX PUBLICS
- EN PRIVÉ MAIS DEVANT TÉMOINS
- SUR INTERNET

VIOLENCES



PHYSIQUES OU MORALES À L'ÉGARD D'AUTRES PERSONNES

ALCOOL

-16

Pas d'alcool en dessous de 16 ans

Pas de spiritueux* en dessous de 18 ans

-18

*à base de rhum, vodka, tequila, whisky, liqueurs, etc.

CONSOMMER DE L'ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE



Autorisé seulement :

- sur les terrasses de café
- lors des manifestations organisées par la ville
- accompagné d'un repas, max. 10° et max. 33cl

RESTER DANS UN CAFÉ OU À SES ABORDS APRÈS LA FERMETURE



24h
Lu Ma Me Je



2h
Ve Sa

NUISANCES SONORES



- TROUBLER LA TRANQUILITÉ DES HABITANTS
- TAPAGE NOCTURNE
- MUSIQUE ET BRUITS À L'EXTÉRIEUR DES CAFÉS

L'USAGE DE :



- PÉTARDS
- FEUX D'ARTIFICE



- AMPLIFICATEURS
- HAUT-PARLEURS

SANS AUTORISATION DU BOURGMESTRE

ANIMAUX



NOURRIR LES ANIMAUX ERRANTS



NE PAS RAMASSER SES DÉJECTIONS CANINES



Chien Méchant

SANS LAISSE NI MUSELIÈRE

S'EN SERVIR POUR INTIMIDER OU PROVOQUER

LE LAISSER SOUS LA SURVEILLANCE D'UNE PERSONNE MINEURE

AUTRE



NAGER DANS LES CANAUX, CARRIÈRES ET COURS D'EAU

Toutes ces infractions sont punissables d'une **Sanction Administrative Communale**
Pour savoir comment cela se passe, c'est par **ICI** →